

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du mardi 10 juin 2025

Date de convocation : 03/06/2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23

- présents : 12

- votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 10 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MALISSARD (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Pascal ALBOUSSIÈRE, Laurent BARRAL, Laure BLANDIN JOUBERT, Florence BRES-DUFOUR, Isabelle BLASSENAC, Evelyne CHALÉAT, Sylviane DUPRET, Yann ESCOFFIER, Gérard JOURDAN, Malika MEITER

Absent.e.s ayant donné.e.s pouvoir : Nicole FERREIRA à *Florence BRES DUFOUR*, Francine GAILLARD à *Laure BLANDIN JOUBERT*, Laurent JOUD à *Jean-Marc SOUCIET*, Céline FERREIRA VALLA à *Yann ESCOFFIER*, Cédric COUR à *Pascal ALBOUSSIÈRE*

Absent.e.s : Lionel DUSSERT, Séverine MAITRE, Fabienne ESPOSITO, Willy GILHARD, Laurence ROUVEYROL, Eric BARSCZUS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, Jean-Marc SOUCIET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025-36 – DÉNOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE

Rapporteur : Pascal ALBOUSSIÈRE

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux voiries, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient, pour faciliter, le repérage des services de secours, le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des voies et procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire propose de donner à la place publique située entre l'avenue du Vercors et l'avenue de Provence, dite « place de la poste », le nom de « place André BOURRETTE », ancien maire de Malissard de 1978 à 1983 et ancien receveur des Postes.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2213-28 ;

VU le courriel des conjoints Bourrette en date du 28 mai 2025 autorisant l'usage public du nom de leur père ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux rues et aux voies qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ -Yann ESCOFFIER ne prenant pas part au vote- :

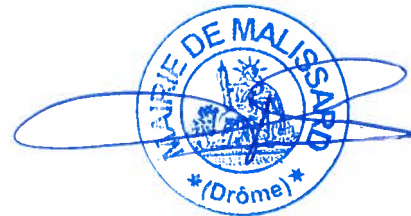
- DÉCIDE de nommer « place André BOURRETTE » la place publique située entre l'avenue du Vercors et l'avenue de Provence,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

Malissard, le 12 juin 2025
Le Maire, Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr